



Formation supérieure

La FSFP approuve l'affirmation qu'en comparaison à d'autres professions liées au service public, la profession d'agent de police est positionnée à un niveau trop bas. Cette constatation est flagrante au vu de l'exhaustivité de sa formation et si on la compare à la profession de garde-frontière et à son niveau.

La FSFP répond néanmoins par la négative à toute éventuelle tentative d'académisation de la profession. Il doit être possible de maintenir l'excellent panachage en place de nos jours dans les différents corps de police, avec des personnes aux expériences professionnelles différentes s'unissant à d'autres qui ont, par exemple, suivi un parcours menant à la maturité.

Le travail pratique revêt une importance fondamentale: celui-ci doit permettre d'affiner, d'appliquer et de gérer de la meilleure manière tout ce qui a été étudié à l'École. Nous savons tous qu'un agent de police néophyte est totalement opérationnel après une période d'environ trois ans (formation théorique incluse). Il est fondamental de mieux intégrer les périodes de formation pratique afin que l'aspirant agent de police puisse comprendre successivement ses éventuelles erreurs et adapter les spécificités mal comprises ou mal appliquées. La figure du tuteur devrait être instaurée pour chaque agent de police et ce, jusqu'à la fin de la période de formation de trois ans. Cette personne doit devenir une référence professionnelle fondamentale, permettant au futur collègue de développer au mieux ses connaissances, capacités et compétences.

Le parcours du nouvel agent de police reposera sur des concepts novateurs et la profession se positionnera à un niveau supérieur à celui actuel. Pour notre organisation professionnelle, un autre aspect s'avère également importante : celui des grilles des salaires respectives. Si l'attrait de la profession pâtit aujourd'hui de la concurrence du marché privé, cela est dû également aux salaires et aux conditions de travail qui n'ont cessé de s'alourdir au cours des dernières années et qui ne séduisent pas les nouveaux aspirants potentiels. En revalorisant le métier et ce, au niveau de la formation professionnelle supérieure, il faut en déduire une disposition claire à remettre en question les grilles des salaires des agents de police. Ne pas le faire équivaudrait à promouvoir une personne sans lui reconnaître la compensation adéquate par le biais du salaire. La FSFP retient donc qu'il est absolument évident que si la formation durera trois ans à l'avenir, le salaire ne devrait pas être inférieur aux échelles salariales appliquée aujourd'hui pour la formation fixée à un an.

Conclusion :

- OUI au repositionnement de la profession d'agent de police.
- NON à son académisation.
- OUI à l'augmentation, à l'amélioration et à l'intégration de périodes pratiques dans la formation avec un tuteur.
- NON à l'augmentation du temps de formation théorique.
- OUI à la discussion portant sur la réévaluation cohérente du salaire vers le haut suite au repositionnement.



VSPB · FSFP

Verband Schweizerischer Polizei-Beamter
Fédération Suisse Fonctionnaires de Police
Federazione Svizzera Funzionari di Polizia

«Position de la FSFP»

Motifs :

Cette prise de position se base sur les motifs suivants :

- Comparée à d'autres secteurs, la profession est positionnée à un niveau trop bas
- Les différentes provenances des agents de police constituent un facteur de croissance important.
- Les salaires doivent pouvoir être concurrentiels comparés à l'ensemble des autres secteurs et surtout avec ceux du secteur privé
- La figure du tuteur doit obtenir une position idéale dans le processus de formation de l'agent.